

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :  
20 septembre 2024

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 18  
Pouvoirs : 7  
Excusés ou absents : 4

Date d'affichage :  
19 juin 2024

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, Mme CLEMENT, M GATTEFIN, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, Mme THIAULT, M. MEUNIER, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH et Mme DUFOURT.

Avaient donné pouvoir : M. JOLY à M. SALAK, M. BOUCHONNET à Mme THIAULT, Mme BROSSIER à M. KOCH, Mme LEFEBVRE à Mme HOUARD, M. GRANGETAS à M GATTEFIN, Mme BUREAU à Mme FOURNIER et M. FABRE à Mme DUFOURT.

Étaient absents ou excusés : M. BLIAUT, M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 124-2024 – DECISION MODIFICATIVE N°3

#### 7.1.2. Décisions Budgétaires

Mme HUBERT présente ce dossier

#### **Section d'investissement :**

Des ajustements doivent être opérés sur les comptes suivants :

#### **En dépenses :**

Il convient d'ajouter :

- 2 945,00 € au compte 2121 : plantations d'arbres et de haies ;
- 940,00 € au compte 21312 : rideaux extérieurs à l'école Jules Ferry ;
- 14 000,00 € au compte 21314 : installation d'une pompe de refoulement au Pôle de la porcelaine ;
- 30 300,00 € au compte 21318 : travaux de mise en sécurité au 82/84 rue Jeanne d'Arc ;
- 25 450,00 € au compte 2152 : venelle des Orphelins ;
- 14 000,00 € au compte 2152 : travaux allée des lavoirs ;

- 4 200,00 € au compte 21538 : installation d'un éclairage extérieur en LED pour le canoé kayak ;
- 1 500,00 € au compte 21828 : acquisition d'un véhicule électrique ;
- 1 060,00 € au compte 2188 : réfrigérateur au centre socio-culturel ;
- 25 000,00 € au compte 2188 : acquisition matériels et mobiliers à la maison éclusière ;
- 630,00 € au compte 2188 : terminal de paiement au Pôle de la porcelaine ;

Et de retirer :

- 940,00 € au compte 21318 : menuiseries en façade du centre socio-culturel ;
- 2 000,00 € au compte 21318 : alarme incendie à l'Espace Loisirs ;
- 1 500,00 € au compte 2188 : pour l'acquisition du véhicule électrique ;
- 9 600 € au compte 2188 : l'acquisition d'un piano à l'école de musique n'étant pas financé par le Département ;
- 8 000,00 € au compte 2188 : les planches du podium démontable étant une dépense de fonctionnement ;

**En recettes :**

- 4 245,00 € au compte 10222 suite à la notification du FCTVA ;
- 3 000,00 € au compte 1311 bonus écologique, 6 000,00 € au compte 024 prime à la conversion et 1 500,00 € au compte 13158 aide du SDE18 suite à l'acquisition d'un véhicule électrique ;
- 15 300,00 € au compte 1312 subvention régionale pour les acquisitions d'équipements à la maison éclusière ;
- 2 088,00 € au compte 1322 subvention régionale pour des plantations d'arbres et de haies ;
- 3 475,00 € au compte 1313 subvention départementale pour des acquisitions d'instruments de musique ;
- 36 377,00 € au compte 1641 « emprunt ».

La section d'investissement s'équilibre à 71 985,00 €.

### **Section de fonctionnement :**

Il convient d'inscrire :

**En dépenses :**

- 6 102,00 € au compte 615221 pour la réparation de l'abri à vélos dans la cour de la Mairie ;
- 65 000,00 € au 615221 pour la réfection des noues à la Porte de l'Horloge ;
- 9 000,00 € au compte 62878 pour les remboursements de frais de la crèche « A Petits Pas » ;

Et de retirer 17 341,00 € au compte 6288 « autres dépenses diverses ».

**En recettes :**

- 1 904,00 € au compte 7022 pour de la vente de bois ;
- 6 350,00 € au compte 7473 pour des subventions départementales destinées au Pôle d'enseignement artistique ;
- 6 729,00 € au compte 744 suite à la notification du FCTVA ;
- 21 391,00 € au compte 74718 pour une subvention de l'Etat à la réfection des noues de la porte de l'Horloge ;
- 6 102,00 € au compte 75888 pour un remboursement de notre assureur afin de réparer l'abri vélos de la cour de la Mairie ;
- 2 100,00 € au compte 755 pour des pénalités sur un marché public ;
- 19 135,00 € au compte 773 pour des régularisations de facturation EDF, IDEX et de la crèche « A Petit Pas ».

La section de fonctionnement s'équilibre à 64 711,00 €.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances » du 16 septembre 2024,

Le Conseil Municipal approuve, après débat, avec 23 voix « pour » et 2 abstentions (Mme DUFOURT et M. FABRE) la Décision Modificative N°3 jointe en annexe.

**Le Maire,**



**Jean-Louis SALAK**

**La secrétaire de Séance,**



**Annie HOUARD**

**Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 01/10/2024**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale: 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>